

Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement
technique à Hébertville-Station

6212-03-052

Envoi par courriel et courrier postal

Québec, le 1^{er} mai 2013

Monsieur Marc Provencher
Gestionnaire, Évaluation environnementale et immersion en mer
Environnement Canada
Évaluation environnementale
105, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2E7
Canada

**Objet : Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique
à Hébertville-Station
Questions complémentaires du 1^{er} mai 2013**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **avant le 3 mai prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions à Environnement-Canada du 1^{er} mai 2013

- 1) Pouvez-vous préciser si les bernaches du Canada et les oies blanches utilisent les champs agricoles de la région de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station, au lac Saint-Jean, lors de leur migration automnale ? Si tel est le cas, est-ce que l'utilisation de pièces pyrotechniques au lieu d'enfouissement technique (LET) projeté à Hébertville-Station pourrait les inciter à fuir cette aire d'alimentation ou les lacs voisins du LET où certaines pourraient se réfugier la nuit ? À votre avis, aurait-il été opportun d'évaluer ce sujet dans l'étude d'impact ?

- 2) Le LET projeté serait situé dans une forêt mixte située entre plusieurs zones marécageuses. Ce genre d'habitat est-il propice à la bécasse d'Amérique ? Dans quelle mesure ? Quels seraient les effets de la construction et de l'opération d'un LET sur cette espèce, en particulier l'utilisation de pièces pyrotechniques du printemps à l'hiver pour éloigner les goélands ? Cette question aurait-elle dû être évaluée dans l'étude d'impact ou si cette problématique est marginale, eu égard à l'état de l'espèce dans cette région ?

- 3) D'autres répercussions sont-elles anticipées sur les espèces migratrices au regard de ce projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station ?

- 4) Pourquoi la réglementation actuelle sur un migrateur comme le goéland ne permet-elle pas de les chasser, contrairement à la corneille, afin de contrôler leur prolifération par le biais des activités cynégétiques ?